

LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE ET FACE AUX NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Par Roger MUCHUBA, Coordonnateur GTCR

INTRODUCTION

C'est depuis la conférence de BALI que la société civile Congolaise participe activement aux négociations internationales dans le cadre de la Convention cadre de Nations Unies sur le changement climatique. Comme dans d'autres mécanismes des Nations Unies les organisations non gouvernementales jouissent du statut d'observateur, ce qui a permis d'obtenir des accréditations pour participer aux réunions.

De plus en plus certains pays acceptent d'introduire dans leur délégations les membres de la société civile, comme c'est le cas de la RDC, la Norvège, les Philippines, la France etc. Cette stratégie n'étant encore qu'à ses débuts, son efficacité est quelques fois sujette aux critiques, soit de la part du Gouvernement, soit de la part de la société civile. Cependant, quelle que soit la position des uns et des autres, cette approche témoigne d'une volonté réelle de développer une synergie entre toutes les parties prenantes à la question du changement climatique pour bonne participation.

L'efficacité de toute approche participative exige l'implication et la participation active et efficiente de toutes les parties prenantes. Et dans le cas d'espèce, il est de bonne intelligence que la société civile collabore avec les négociateurs du Gouvernement pour présenter une position qui soit favorable aux intérêts nationales en générale ; et de ceux des communautés locales et peuples autochtones en particulier. Cette approche favorise le mieux la défense commune et concertée d'une position qui permet d'aboutir à un accord juste, équitable, même si cela n'est pas souvent le cas dans les négociations internationale où les intérêts égoïstes des puissants priment et dominant manifestement ceux des faibles.

En dépit de tous ces écueils, nous reconnaissons que la société civile est entrée dans un tendu et intense plaidoyer pour faire entendre sa voix et ceci au travers de plusieurs coalitions d'organisations non gouvernementales. Ce qui aboutit même à des manifestations pacifiques, pour pousser les décideurs à prendre conscience le danger qui guette l'humanité et à assumer leurs responsabilités au cas où ils ne respectent pas leurs engagements.

POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans les négociations internationales sur le changement climatique la société civile demande aux Etats de mener les négociations dans un esprit de bonne foi et de respecter les engagements pris.

Dans le cadre du processus REDD, la feuille de route de BALI est une bonne référence, si elle est suivie et respectée par les Etats. Malheureusement, et en dépit de l'urgence, la société civile déplore la multiplicité des discussions dans lesquelles les Etats s'enlisent en tendant même de modifier l'idée première de REDD qui était déjà un acquis pour tous. La tendance actuelle est que chaque pays, chaque groupe, tient à faire passer sa position, au détriment de l'avancement du processus.

Après BALI, une nouvelle dynamique est née de la Conférence d'ACCRA. Une passerelle a été établie entre les organisations non gouvernementales du Nord et celles du Sud ; et entre celles du Sud, des regroupements suivant le critère régional ont vu le jour. C'est ainsi que beaucoup d'organisations non gouvernementales de la RD Congo militent dans plusieurs coalitions comme le Caucus d'ACCRA, Climat Justice, PACJA, etc.

A POZNAN en Pologne le Caucus d'ACCRA avait élaboré quelques principes qui lui servent d'outil de plaidoyer. Il s'agit notamment de :

- Seules les forêts naturelles et non pas les forêts plantées doivent être prises en compte dans le processus REDD ;
- L'opposition de conversion des forêts naturelles en plantations ;
- La prise en compte par le REDD des mesures de sauvegarde et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, adoptée en 2007 ;
- La prise en compte du principe de consentement libre, informé et préalable des communautés locales et des peuples autochtones ;
- La prise en compte de la protection de la biodiversité ;
- Le développement de la gouvernance ;
- Le MRV doit concerner tous les aspects et non pas seulement le carbone.

Il faut noter que l'ensemble de ces principes n'est pas toujours accepté par tous les pays. Il y en a qui s'accrochent à leurs intérêts et politiques nationales, mais grâce aux plaidoyers des organisations non gouvernementales, il y a des Etats qui, de plus en plus, se rangent du même côté que la société civile pour soutenir certaines positions.

Quant à sa position sur certaines options comme du marché du carbone et le fonds carbone, la société civile est favorable à « l'approche fonds », qui est plus sûre que « l'approche marché », qui peut être sujette à des spéculations facilement.

S'agissant de son positionnement concernant l'approche nationale par rapport à celle sous-nationale, la société civile soutient l'approche sous-nationale qui est compatible, et semblerait plus efficace, avec l'option et la logique de la décentralisation territoriale choisie par la RD Congo.

CONCLUSION

Quelle que soit la position que les Etats prennent dans les négociations, pour la société civile la REDD qui est considérée comme un mécanisme simple, efficace est moins coûteux, ne doit pas être un argument pour les pays riches de continuer à émettre des gaz polluants parce qu'ils payent des compensations quelque part dans un pays en développement.
